



Erreur Envoi refus de prêt notaire

Par **Ghost 21**, le **02/03/2020** à **19:30**

Bonjour,

je vous explique le souci que j'ai actuellement avec un vendeur et son notaire.

nous avons signé le compromis le 2 Décembre 2019 et pour une d'obtention de prêt le 2 Février 2020 .

n'ayant pas obtenu d'offre de prêt , j'avais demander à toutes les banques sollicitez les refus de prêt .

certaines banques incluant les frais de dossiers les ont incluses dans le refus de prêt.

Le 01 Février , je transmets mes refus de prêt

respectant les conditions suspensives du compromis.

soit le montant d'emprunt: 120.000€

la durée : 25 ans.

le taux : 1,85 %

Ne sachant pas si le notaire avait transmis les documents le 03 Février , j'ai un coup de fil de la notaire du vendeur qui me presse de lui envoyer les refus de prêt.

dans la panique je lui renvoi les offres de prêt mais donc une avec le montant de 124.500€ (mon erreur)

dans la foulée elle me somme de payer 10 % du montant (12.000€) car l'offre rend le compromis . Caduc

ma notaire lui renvoi les 2 compromis au conditions suspensives remplie . La notaire du vendeur , ne veut rien savoir et me sommes de faire le versement assez rapidement.

que faire dans ce cas ,

dois je saisir le tribunal ?

Par **Visiteur**, le **02/03/2020** à **20:40**

Bonjour,

Ce n'est pas à vous de saisir la justice, mais à vous de vous défendre si votre vendeur le fait.

Mais vous avez votre notaire de votre côté.